PRO-BARREAU.COM
Formation juridique

Conférence

DROIT BANCAIRE

La résolution bancaire en droit de l'Union européenne

Objectif

La résolution est une procédure administrative extrêmement rapide, alternative à la procédure judiciaire de liquidation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Lorsqu'un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement est en situation de défaillance avérée ou prévisible et qu'il n'existe aucune perspective raisonnable d'empêcher cette défaillance par des mesures privées, il peut être soumis à une procédure de résolution, à condition que celle-ci soit nécessaire dans l'intérêt public. L'objet de cette formation est de présenter les principales caractéristiques de la procédure de résolution à travers les textes du droit de l'Union européenne qui la prévoient, ainsi que d'examiner l'application concrète des règles européennes par l'autorité européenne de résolution (Conseil de résolution unique) d'une part et par la Cour de Justice de l'Union européenne d'autre part (ex. résolution de la Banco Popular).

Thèmes abordés

Caractéristiques de la procédure de la résolution bancaire ; instruments de la résolution bancaire ; protection juridique des actionnaires ; créanciers et déposants affectés par la résolution bancaire ; recours contre les décisions du Conseil de résolution unique.

Programme détaillé

14h00- 15h00

I. Les principales caractéristiques de la résolution bancaire européenne

- Les conditions
- Les instruments

15h00 - 16h00

II. La protection des parties affectées par la résolution bancaire européenne

- Les garanties substantielles
- Les garanties procédurales

Formation animée par

Anastasia Sotiropoulou
Professeur de droit privé
Université d'Orléans

Tarif : 250 €

Date
3 décembre 2021
(14h00 - 16h00)

Durée
2 heures

Public
Avocats, Juristes

Niveau
Spécialisation

Lieu
Pro-Barreau : 3, rue de Nesle
75006 Paris (M° St Michel, Odéon ou Pont neuf)

DATADOCKÉ

PRO-BARREAU.COM
Formation juridique

Conférence C Conférence

DROIT BANCAIRE

La résolution bancaire en droit de l'Union européenne

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner	par courrier :	par fax :	par e-mail :
	Pro-Barreau, 3, rue de Nesle 75006 Paris	01 72 34 92 58	presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE	RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION
☐ Mme ☐ M.	☐ Mme ☐ M.
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Tel.	Tel.
E-mail	E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville CP

Tarif : **250€ TTC**

Date et lieu de la formation : **le 3 décembre 2021 de 14h à 16h au 3, rue de Nesle - 75006 Paris**

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs
A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels
A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement
Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation
Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.